

BILANS ANNUELS DE LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU DE BAINNADE EN MER

Chaque été, la commune de Crozon fait procéder au contrôle de la qualité des eaux de baignade. Le suivi des zones de baignade est ensuite assuré par le département Santé-Environnement de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les résultats (8 à 14 contrôles en période estivale selon les plages) sont consultables en Mairie et à l'Office de Tourisme de Crozon. Une synthèse est affichée sur les plages.

A la fin de l'année, une analyse statistique des résultats permet le classement des plages.

Dans le tableau ci-dessous, ce classement est figuré selon la Directive européenne n° 2006/7/CE du 15 février 2006, entrée en vigueur en 2013.

PLAGES		Selon Directive 2006/7/CE				
		2014	2015	2016	2017	2018
Baignades et sports nautiques	Trez Rouz					
	Kerloc'h (Camaret/Crozon)					
	Kersiguénoù					
	Goulien					
	Morgat (Kador)					
	Morgat (Le Loc'h)					
	Morgat (Toul an Trez)					
	Portzic					
	Postolonnec					
	Aber					
	Le Guern (Poul)					

Excellente
qualité

Bonne
qualité

Qualité
suffisante

Qualité
insuffisante